

REVUE
EDITEE PAR L'ASSOCIATION
CULTURELLE ET D'ETUDES
DE JOIGNY

L'Echo
de Joigny



N° 48

LA VIGIE AU JARDIN VERGER MARTIN

vers 1900



CITROËN

- LOCATION SANS CHAUFFEUR
- Tourisme et Utilitaire
- EUROCCASION

JOIGNY AUTOMOBILES — RN 6 — CHAMPLAY

Tél. 86 62 06 45

LIBRAIRIE - PAPETERIE

articles de bureau - Imprimerie
photo

M. BERGER

7, quai Ragobert

89 - JOIGNY

Tél. 86 62 14 56

:- Assurances Gan :-

Jean KRIL

50, Rue de Brion

Place Colette

TEL. 86 62 08 97 89 - JOIGNY

MODERN' HOTEL

89-JOIGNY

T. 86 62 16 29



Rôtisserie - Tournebroche

Salles et salons pour congrès
Repas d'affaires

Location de voitures
sans chauffeur
Tourisme et utilitaire

**CONCESSIONNAIRE
RENAULT**

Tél. : 86 66 22 00 89 - JOIGNY

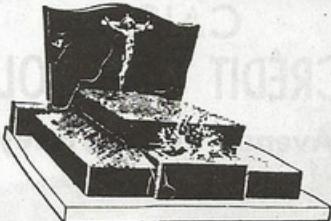
GUY COIFFURE



16-16 bis, Route de Chambéry

89400 EPINEAU-LES-VOVES

Tél. : 86 91 20 31



MARBRERIE FUNERAIRE
BATIMENTS
TRANSPORTS FUNEBRES

COURTAT

Toutes démarches évitées aux familles
Caveaux - Monuments
Articles Funéraires

Rue dans le château - JOIGNY

(près du cimetière) Tél. 86 62 10 07

BERNER

15 000 REFERENCES DE CHEVILLES - PRODUITS - CHIMIQUES
- ABRASIFS - OUTILS COUPANTS...

DPF BERNER - 15, rue Valentin Privé
89305 JOIGNY Cedex
Tél 86 92 43 00 - Télex 801 633

CHAUSSURES DELAVOIX
3, Avenue GAMBETTA



JOIGNY

Tél. :
86 62 00 47

ENTREPRISE DE PEINTURE
ET D'ISOLATION

Jean-Louis Eternot



32, rue du Luxembourg
89300 JOIGNY

Tél. 86 62 09 35

SIRET 607 040 830 00030
APE 5573

PÉPINIÈRES

du Château
de Varennes Amilly

Route de Châteaurenard
Tél. (38) 94.75.48 CD 943
MONTARGIS



VENTE DÉTAIL PLANTATION



OPTIC 2000

Optique - Lentilles de contact
Surdité

JOIGNY

29, rue Cortel
T. 86 62 03 56

M. et M^{me}
DUPECHEZ

MIGENNES
62, av. J. Jaurès
T. 86 80 06 05

**CAISSE
CRÉDIT AGRICOLE**

Avenue Roger-Varrey
JOIGNY

Toutes opérations
de banque, bourse, change,
tous crédits

Tout ce qui concerne
le pneu

JEANDOT S.A.

Maison fondée en 1924
7, Avenue Robert PETIT
89 - JOIGNY
Tél. : 86 62 18 84



THOMSON
le monde
de l'image

PIERROT & Cie

Distributeur agréé
28, rue d'Etape, 89300 JOIGNY
Tél. 86 62 17 92

USINE JACQUES CŒUR



Toute l'alimentation
du bétail

JOIGNY - 89
Tél. : 86 63 10 01

**POMPES FUNÈBRES
GÉNÉRALES**

**MARBRERIE
FUNEROC**

48, Avenue Gambetta - Tél. 86 62 03 00
89300 JOIGNY

RELIURE

Philippe SCHNEIDER

2 bis, Avenue Roger-Varey
JOIGNY - Tél. 86 62 00 60

**QUINCAILLERIE
CROUZY et Cie**

52, avenue Gambetta
JOIGNY

86 62 22 33



L'Association culturelle essaie de sauvegarder le patrimoine de Joigny. Le cas de la Vigie de la Porte St Jacques reconstruite en son temps au Verger Martin est exemplaire. La restitution et la remise en place demandent des choix. On peut espérer que les décisions à prendre seront acceptées. Au n° 12 de l'Echo p. 13 l'histoire de la démolition de la Porte St Jacques a montré que la solution choisie en 1824, n'avait pas été la meilleure. Il s'agit aujourd'hui de reconstruction.

P. L.

La Vigie de la Porte Saint-Jacques du Verger Martin par G. Macaisne

La « Vigie » ainsi que l'appellent les Joviniens, se trouvait dans les vignes du lieudit « Le Verger Martin », non loin du chemin de la Croix d'Arnault.

Elle avait été rebâtie à cet emplacement après la démolition de la Porte Saint-Jacques en 1824-1825, par le futur maire de Joigny THIBAULT, an- cêtre de la famille VALLERY-RADOT.

Autrefois elle se trouvait placée sur la plate-forme dominant les tours de cette Porte donnant accès au « Chemin du Roy » conduisant vers Paris, le long de l'Yonne, avant la création de la route royale reliant la Capitale à Lyon par la Bourgogne.

La Porte Saint-Jacques, « l'une des plus belles de France » dit la chroni-

que, avait été reconstruite sur des bases très anciennes au temps où le roi François I^r, compatissant aux misères consécutives à l'incendie du 12 juillet 1530, accordait, par la charte du 4 juillet 1535, des subsides pour sa remise en état. (Arch. Mun. 27^e carton n° 4).

Les dessins anciens que possède la Bibliothèque nous montrent que deux édicules semblables se trouvaient au-dessus de la Porte monumentale dont les tours n'avaient pas moins de 9 m de diamètre. L'ensemble porte la marque de ces constructions de l'époque Renaissance dont les moindres détails sont des œuvres d'art. Il en est ainsi des deux « Vigies » de la Porte-Saint-Jacques.



Les pierres de la Vigie qu'on se propose d'assembler pour une restitution. Le chapiteau manquant vient d'être rapporté au Président et sur les conseils de M. Courtat, le L.E.P. des Mains d'Or à Dijon a été sollicité pour compléter les pierres manquantes et pour remettre en état le monument pour la fin de 1991



Grâce à la compréhension du propriétaire, M. Maurice VALLERY-RADOT, qui a permis à l'Association Culturelle et d'Etudes de Joigny de recueillir les vestiges et à la Municipalité dont les Services Techniques en ont assuré le stockage, la Ville de Joigny pourra retrouver un témoin — bien modeste — de son Histoire.

Nous savons que nos concitoyens, très attachés à tout ce qui touche le passé de leur Ville, seront sensibles aux efforts consentis pour la sauvegarde de la « Vigie ».

Après avoir surveillé pendant trois siècles, du haut des tours de la Porte St-Jacques, les abords de la ville, les deux tourelles couronnant la Porte eurent des destins bien différents. L'une installée dans le quartier des tanneries, alors florissantes, trônait au milieu des jardins, avait fini par donner son nom, « la Vigie », aux habitations qui s'étaient construites autour d'elle. Il y a quelques années elle fut transporotée assez loin de son lieu d'origine pour orner la propriété d'un Jovinien à qui elle rappelle le souvenir de notre ville (1).

La deuxième, celle qui nous préoccupe, se trouvait dans le vignoble du lieudit « le Verger Martin » depuis plus d'un siècle et demi où elle semblait continuer sa fonction de vigile qu'elle avait exercée au service des Joviniens au sommet de la porte vers Paris. Autour d'elle pourtant, et depuis trop longtemps, il n'y avait plus ces généreux céps chargés de beaux fruits ; le fléau avait tari la principale source de richesse de la région. A l'indifférence des hommes, à la hardiesse des gamins, s'est ajoutée la rigueur des intempéries de certains hivers. Et, par un matin frileux de février 1974, de ce témoin des temps lointains il ne resta plus qu'un amas informe de pierres effondrées dans le roncier.

Quelle déchéance pour notre tourelle ! Ben des Joviniens connaissant son passé n'avaient pas oublié le temps où elle avait été témoin à la Porte St Jacques de l'arrivée de beaux attelages des carrosses transportant des grands de ce monde, alors que maires et échevins rassemblés s'empressaient de leur présenter

sur un riche coussin les clés de la cité. Les comptes transcrits dans nos archives portent témoignage de la valeur des cadeaux accompagnant cette cérémonie... et bien des feuillettes de ce bon vin de Joigny en faisaient les frais !

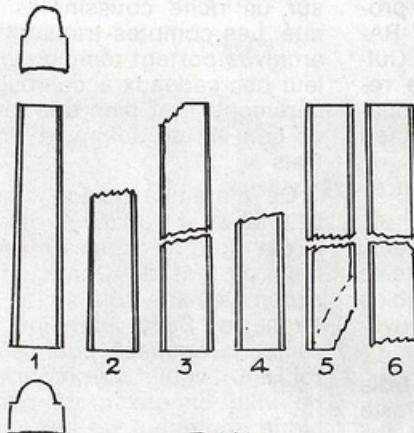
Ce n'était là que le beau côté de la chose, si l'on peut dire. En effet, il est bon de rappeler que certaine nuit, partant du Château de Bontin, accompagnant son ami le baron de Tannerre, Sully lui-même, délaissant sa jeune épousée pour le service du roi Henri, voulut surprendre cette bonne ville encore toute acquise à la Ligue soutenant un autre prétendant. La fière allure de la Porte St Jacques avait incité les assiégeants à s'en prendre à moins forte partie. Peut-être même la présence de guetteurs dans les vigies leur avait conseillé la prudence. Les royalistes choisirent d'attaquer au pétard une poterne ne fonctionnant plus située au bord de l'Yonne. (Elle deviendra plus tard la Porte Bignon, aujourd'hui le bas de la rue Paul-Bert).

La réplique de la Compagnie bourgeoise du quartier du Pilory ne se fit pas attendre. Le baron de Tannerre faillit être occis et c'est bien mal en point qu'il regagna la ville de Gien dont il était gouverneur. C'est au cours de ce combat que périt Claude Davier, ancêtre de l'historien jovinien.

C'est sans doute à cause de ces faits enfouis inconsciemment au fond de leur mémoire, que nombre de nos concitoyens ressentent de l'attachement pour cette chose si intéressante par bien des côtés.

Il y a bien des années, en 1978, je crois, nous nous sommes mis en relation avec M. Calmus qui cultivait les parcelles de ses climats, pour tenter d'en sauver les vestiges. Avec l'autorisation du propriétaire et l'accord de M. le Maire, les Services techniques sous la direction de M. Besson, déposèrent dans leurs réserves toutes les pierres retrouvées sur place.

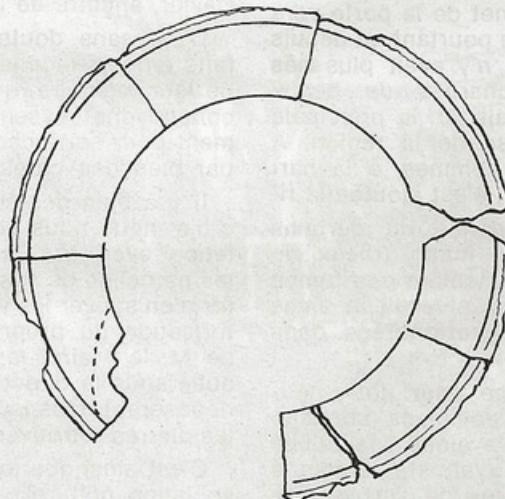
C'est ainsi que lorsqu'en 1988, l'Association culturelle prit l'initiative de la reconstruction, MM. Rollin et Cailleaudoux purent reconstituer les différents éléments de l'édicule, (voir Inventaire et croquis ci-contre).



Piliers colonnettes



chapiteau



Etat actuel des pierres de la Vigie récupérées



La Vigie du Chapeau (dessin de Bertiaux père)

Chapiteaux : 5 éléments subsistent en mauvais état ; manque 1 élément et 6 pierres clefs entre les chapiteaux ?

Couronnes : 9 éléments marqués H en rouge partie inférieure,

12 éléments marqués E en rouge partie supérieure, manque environ 1/4 de l'ensemble.

Coupoles :

- un rang de pierres de base marquées D complet.
- un rang incomplet de 12 pierres marquées C.
- un rang incomplet de 6 pierres marquées B.
- Nous avons identifié 2 éléments de la clef de voûte très abimés marqués A en rouge. Manque environ 1/4 de l'ensemble des éléments de la coupole.

N.B. Les croquis sont exécutés au 1/100 non cotés vu l'imprécision des mesures faites sur les éléments retrouvés en l'état.

Inventaire des pierres entreposées dans les Réserves des Services Techniques de la Ville pour la reconstruction de la VIGIE.

La « VIGIE » :

Hauteur totale	3,46 m
Longueur au sol	1,96 m
Diamètre intérieur	1,32 m

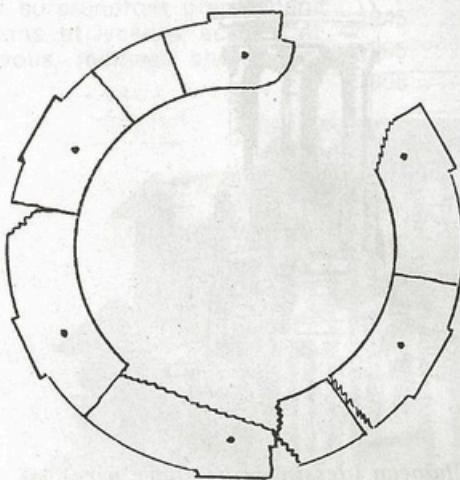
cotes approximatives.

Base : ensemble complet 8 éléments retrouvés numérotés en rouge de 1 à 8, état moyen.

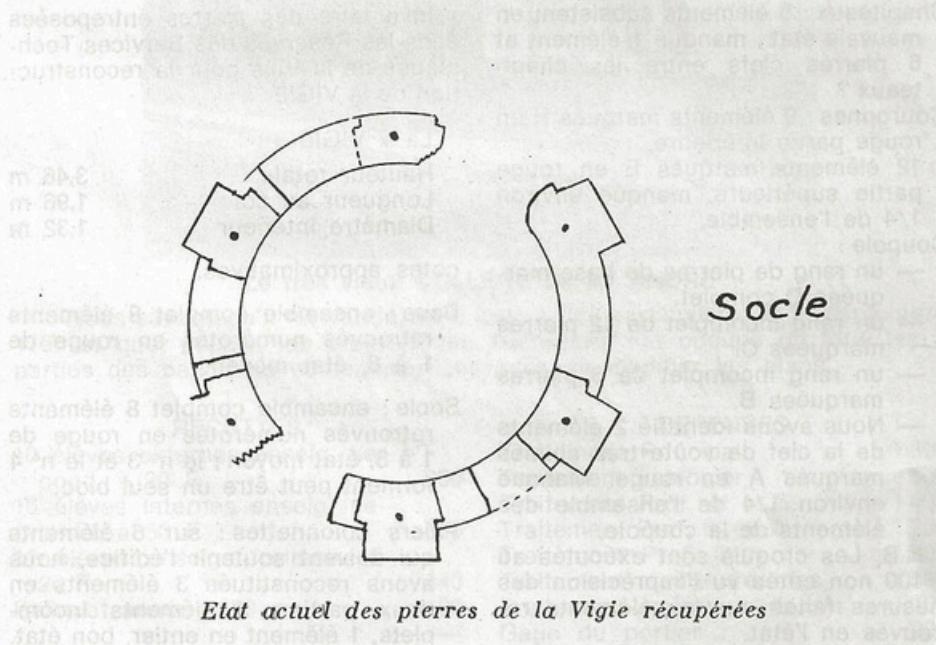
Socle : ensemble complet 8 éléments retrouvés numérotés en rouge de 1 à 8, état moyen ; le n° 3 et le n° 4 forment peut être un seul bloc.

Piliers colonnettes : sur 6 éléments qui doivent soutenir l'édifice, nous avons reconstitués 3 éléments en deux parties, 2 éléments incomplets, 1 élément en entier, bon état.

qu'un peu, recevant des pierres toutes les deux. Ces 20 pierres de fond sont toutes intactes et bien conservées. Les 120 pierres de la partie supérieure sont toutes cassées et détruites. Les 120 pierres de la partie inférieure sont toutes cassées et détruites. Les 120 pierres de la partie supérieure sont toutes cassées et détruites. Les 120 pierres de la partie inférieure sont toutes cassées et détruites.



Base



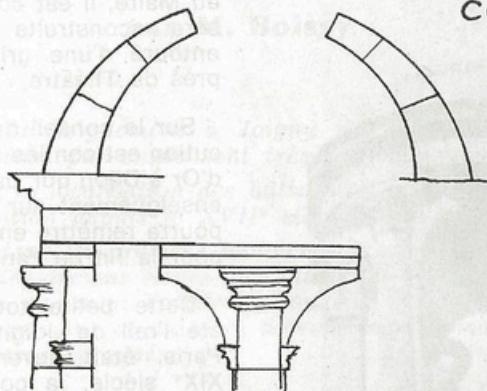
Excedent des déperimes

8 200

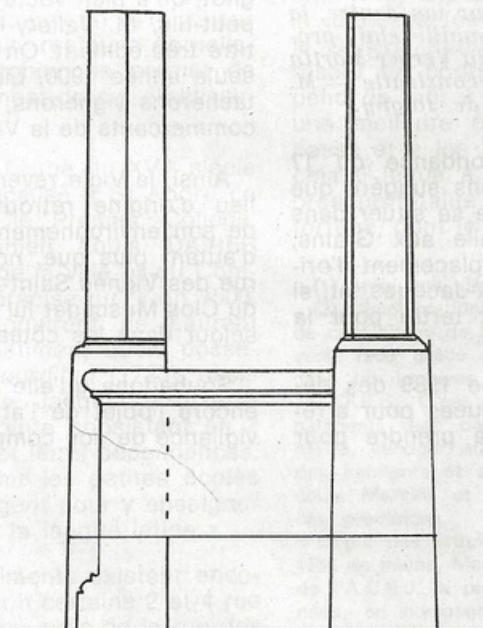
Etat actuel des pierres

8 300

coupole



Elevation



Esquisse de la coupole et des colonnettes



Sur la photo de couverture, on peut identifier Mlle Vignot, nièce de l'Abbé Vignot (la plus âgée), et Mlle Thibaut mère de M. Maurice Vallery-Radot, notre président d'honneur (au centre, la plus jeune) dont la famille était propriétaire du Terrain du Verger Martin lorsque la Vigie fut reconstruite — M. Thibaut étant maire de Joigny.

Dans une correspondance du 17 mars 1989, nous avions suggéré que la réédification puisse se situer dans les jardins de la Halle aux Grains, donc non loin de l'emplacement d'origine de la Porte Saint-Jacques, et, si possible sur un petit tertre pour la mettre en valeur.

Au cours de l'année 1989 des démarches furent effectuées pour arrêter les dispositions à prendre pour

aboutir à la concrétisation du projet. Après réunions avec MM. les adjoints au Maire, il est convenu que la Vigie sera reconstruite sur un petit tertre entouré d'une grille, sur le parking près du Théâtre.

Sur le conseil de M. Courtat, l'exécution est confiée au L.E.P. des Mains d'Or à Dijon qui, dans le cadre de son enseignement sur la taille de pierre, pourra remettre en état ce monument pour la fin de l'année 1991.

Cette petite tourelle, après avoir été l'œil de Joigny en direction de Paris, était devenue, au cours du XIX^e siècle, la confidente des joies et des peines des vignerons prodiguant leurs soins aux cépées qui, de toutes parts, l'eutouraient. De la récolte dépendait la prospérité de toute la ville dont la vigne fut longtemps la seule ressource. Le profit du vigneron « était aussi pour les tonneliers, les bateliers, les commerçants » comme l'écrivit le Chanoine Mègnien ().

Le livre de dépenses du propriétaire des vignes entourant la Vigie, M. Vignot, qu'a bien voulu nous prêter son petit-fils, M. Vallery-Radot, est, à ce titre très édifiant. On y trouve pour la seule année 1900, bien des noms de tacherons vigneron, d'artisans et de commerçants de la Ville.

Ainsi, la Vigie revenant près de son lieu d'origine retrouvera une partie de son environnement d'antan et ce, d'autant plus que, non loin de là, la rue des Vignes Saint-Jacques et celle du Clos Muscadet lui rappelleront son séjour dans les coteaux vineux.

Souhaitons qu'elle reste longtemps encore l'objet de l'attention et de la vigilance de nos compatriotes.

L'Etude Archéologique préliminaire de la déviation de Joigny (R.N. 6)

par D. Perrugot

La France et l'Yonne en particulier, font l'expérience des grands chantiers de terrassement : constructions de lotissement, autoroutes, T.G.V., déviations, zones industrielles. Nous vous proposons une information sur les procédures actuelles pour protéger l'environnement historique — à l'occasion de la déviation dite de Joigny : les problèmes posés, le déroulement des enquêtes et leur coût.

L'époque des érudits bénévoles comme l'Abbé Parat, grands découvreurs de sites est terminée : une démarche plus systématique avec d'importants moyens scientifiques est obligatoire en cette fin du XX^e siècle. Il s'agit de protéger l'héritage et de prévoir l'avenir.

Après la lecture de l'article, nous espérons que nos lecteurs resteront discrets en se promenant sur les sites répertoriés.

P. L.

R N 6 DEVIATION DE JOIGNY ETUDE PRELIMINAIRE DES SITES ARCHEOLOGIQUES

La déviation de Joigny par la RN 6 prend naissance sur le territoire de Villegien pour s'achever sur celui de Joigny. Elle emprunte les finages de Joigny, Chamvres, Béon, Cézy, Villegien (Annexe I). Entre ces deux extrêmes, la distance couverte est de 10,356 km pour une emprise de 50 m de large environ ajoutée aux surfaces très importantes des zones de raccordement principalement situées sur les communes de Villegien, Cézy, Béon, Chamvres et Joigny.

La position de Joigny dans la région a déterminé un choix de projet qui privilégie le passage de la déviation en pleine vallée de l'Yonne, au travers de terrains très divers, cultivés ou non, chemins, routes, rivières

res... En raison de cette situation particulière, plaine alluviale connue par la richesse de ses témoignages archéologiques, il était évident que des recherches archéologiques seraient à envisager afin de prévenir des éventuelles destructions que les travaux de terrassement prévus peuvent annoncer.

1) Objectifs de l'étude

L'étude préliminaire a porté sur toute la longueur de la déviation et vise à produire des informations sur les zones archéologiques menacées et les moyens à mettre en œuvre pour faciliter l'intervention sur le terrain. Elle permettra en même temps de mesurer la menace qui pèse sur les sites signalés et d'orienter les besoins, les priorités, même en ce qui concerne les sites que des circonstances diverses n'auraient pas permis de localiser.

2) Moyens

Nous avions au départ (1983-1984) une idée très imprécise du tracé de la déviation si bien qu'il avait fallu envisager un recensement sommaire des sites archéologiques susceptibles de se trouver au sein d'une bande d'étude préalablement déterminée et englobant une partie de la plupart des communes du Jovinien (Villevallier, Villegien, Cézy, Béon, Chamvres, Parroy-sur-Tholon, Joigny, Champlay). Ce recensement avait été commandé par la Direction des Antiquités Historique et Préhistorique de Bourgogne avec l'aide des associations locales s'occupant d'archéologie dont le G.E.R.A.J. et le Club d'Archéologie du Collège de Joigny. Ce recensement a donc utilisé pour partie les données de photographies aériennes réalisées par l'I.G.N. en noir et blanc. Depuis novembre 1985, nous avons à notre disposition le tracé définitif retenu pour la déviation si bien que les objectifs archéologiques se sont précisés tout d'abord en éliminant un grand nombre de sites menacés potentiellement par le recensement préalable, d'autre part grâce aux recherches préliminaires que traduit la présente étude des sites archéologiques de la déviation.

Dans le cadre de l'application d'un protocole d'accord passé entre la D.D.E. de l'Yonne et la D.R.A.C. de Bourgogne, un financement a été mis à notre disposition pour conduire les recherches préliminaires, principalement basées sur la prospection de surface. Nous avons eu également la possibilité de faire l'examen d'une couverture photographique aérienne couvrant tout le tracé de la déviation et prêtée par la D.D.E. pour les reconnaissances préalables.

Sur le terrain, les prospections de surface ont été conduites en partie par le G.R.A.J. représenté par G. LAHUEC et par nous-même de nov. 85 à fév. 1986. Les zones visitées étaient alors presque toutes accessibles grâce aux labours d'automne.

3) Limites de l'Etude

Principalement basée sur la prospection de surface, l'étude archéolo-

gique préliminaire s'est évidemment heurtée à des zones non visitables pour diverses raisons peu favorables à notre intervention (annexe 2). Nous classons parmi les zones non explorées les bois, prairies, rivières, étangs, routes et chemins (C.D. 182, Chemin des Chapitres, chemin des Romains). Il est évidemment des espaces où les vestiges, s'il y en eut, ont disparu depuis longtemps : les anciennes sablières ou carrières remblayées sont au nombre de ceux-là. Le document en annexe 2 rend compte de ces limites en indiquant l'emplacement des zones non explorables et non explorées.

Il existe en outre le cas particulier des Noues, ces zones inondables créées artificiellement lors de la construction des barrages sur l'Yonne au XIX^e siècle. En raison de l'affleurement de la nappe phréatique, ces zones ont été depuis longtemps laissées à la friche et au bois bien que dans le passé elles aient été utilisées par l'homme qui y a laissé de nombreuses traces datant de la Préhistoire à la fin des Temps Modernes. Cela explique qu'il ne nous a pas été possible de les visiter : elles offrent en outre l'aspect de véritables marécages et sont surtout situées sur le territoire de la commune de Joigny (Les Noues d'Abandon, la Noue Ronde).

Il existe enfin des sites archéologiques que les prospections de surface n'ont pas révélé, tout simplement parce que les labours n'ont pas encore atteint les vestiges ou parce que les couches archéologiques détruites ne renfermaient pas de matériel susceptibles d'attirer l'attention du prospecteur à leur emplacement.

4) Inventaire des lieux de trouvailles et des sites archéologiques

voir ANNEXE 3

a) **Données de la Photographie aérienne.** Elles résultent de l'examen de clichés I.G.N. réalisés à haute altitude et d'un ensemble de 80 clichés réalisés à la demande de la D.D.E. sur le futur tracé de la déviation. La confrontation de ces données avec celles de la prospection de surface n'a pas été concluante dans l'ensem-

ble. A l'emplacement du site 83 001, ont été cependant remarqués de nombreux vestiges modernes évoquant des produits de comblement d'une vaste cavité, peut-être une ancienne dépression.

Inv. 83 001. Structure circulaire visible sur cliché I.G.N. Vestiges modernes à cet endroit dans les labours (briques, pierres).

Inv. 83 002. Ensemble de taches visibles sur cliché I.G.N.

Inv. 83 003. Traces de parcellaire ancien sur cliché I.G.N.

Inv. 83 004. Tache et tracé circulaire sur cliché I.G.N.

Inv. 83 005. Ancienne voie visible sur cliché I.G.N. et trace possible d'une motte féodale voisine.

Inv. 83 006. Ancien lit de rivière comblé (Vrin) sur cliché aérien.

b) Données de la prospection de surface

Elle a été conduite sur des terrains labourés, parfois emblavés depuis peu. En raison de la présence du C.D. 182 sur près de 3 km, l'observation au sol a alors porté sur deux bandes disposées de part et d'autre du C.D. sur une largeur de 10 à 20 m, l'emprise totale actuelle du C.D. atteignant de 16 à 18 m. Dans certaines zones boisées difficilement explorables, l'examen des souches d'arbres déracinés a permis d'avoir un aperçu de la teneur en vestiges du sous-sol à cet endroit. Tel a été le cas du lieu-dit Le Cheminot de la commune de Joigny. Ailleurs, dans les Noues d'Abandon, la présence d'une végétation particulièrement abondante et d'un milieu humide affleurant a limité considérablement notre intervention sur le terrain. Cela explique le peu d'informations recueillies à travers ces espaces.

Lors des prospections, nous avons pris en considération de nombreux vestiges tels que tessons, fragments de tuiles, pierres, matériaux divers, tout en excluant presque systématiquement les silex brûlés tant ils étaient nombreux à travers les étendues de terre explorées, sauf évidemment concentration particulière qui aurait pu se présenter. Ces précautions annoncées, nous pouvons procéder à l'inventaire des lieux détectés par prospection de surface. Nous les avons classés à la suite de ceux déjà inventoriés selon le sens de développement ouest est de la déviation. (Annexe 3).

Contrat

relatif à l'étude des gisements archéologiques menacés de destruction par la construction de la déviation routière de Joigny.

Entre le Directeur Départemental de l'Équipement de l'Yonne,

d'une part,

et le Directeur Régional des Affaires Culturelles,

d'autre part.

En application de la loi validée du 24 Septembre 1941 relative aux fouilles archéologiques, et de la loi du 15 Juillet 1980 relative à la protection des collections publiques

il a été convenu ce qui suit :

- 1) La Direction Départementale de l'Équipement de l'Yonne, dans le cadre de l'étude préparatoire au projet de déviation routière de Joigny, s'engage à financer une opération préliminaire permettant de préciser l'impact des travaux envisagés sur les gisements archéologiques menacés de destruction.
- 2) La Direction Régionale des Affaires Culturelles (Directions des Antiquités Préhistoriques et Historiques) s'engage à mettre en œuvre cette étude archéologique et à en assurer le contrôle scientifique.
- 3) Le contrat d'étude sera signé avec un archéologue choisi conjointement par les Directeurs des Antiquités Préhistoriques et Historiques ; il assurera la maîtrise de l'opération et remettra un rapport au terme de l'étude. Le montant du contrat (incluant la totalité des frais d'étude, de déplacement et d'achat de fournitures) s'élèvera à 11 000 F.
- 4) Le terme de l'étude est fixé au 30 Novembre 1985.
- 5) Dans le cadre du projet définitif adopté pour la déviation et des financements afférents, un nouveau protocole d'accord sera signé entre la Direction Départementale de l'Équipement et la Direction Régionale des Affaires Culturelles déterminant les modalités opérationnelles et financières de l'opération pluriannuelle de sauvetage archéologique imposée par les travaux.

Le Directeur Départemental
de l'Équipement

Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles

- Inv. 86 000. Villegien. Eclats de débitage en silex découverts sur pente exposée au sud-ouest en bordure de la vallée de l'Yonne. Le terrain à cet endroit est argilo-calcaire et renferme de nombreux silex blancs.
5 des 6 éclats de taille sont en silex blanc avec bulbe, le dernier en silex bleuté avec bulbe.
La présence d'un site préhistorique paraît probable.
- Inv. 86 001. Villegien. A 100 m à l'est du site 86 000, sur la même pente et dans un terrain de nature identique, deux autres silex dont un éclat de débitage ayant pu servir de racloir et datant peut-être du paléolithique.
- Inv. 86 002. Cézy. A proximité immédiate d'une forte zone boisée inexplorée, dans une terre argileuse à silex, deux éclats de débitage en silex et un tesson de poterie de type gallo-romain. L'examen attentif des environs immédiats n'a rien révélé d'autre.
- Inv. 86 003. Cézy. Sur un terrain exposé au sud sud-est, caractérisé par une terre argileuse à silex relativement fine où se remarquent quelques grès épars, découverte de quelques tessons gallo-romains éparpillés, de deux lames en silex mais surtout d'un bracelet de bronze ouvert dans lequel est passé un anneau de fer très oxydé. Le bracelet est de forme ovale et mesure dans sa plus grande dimension 60 mm. Sa section est un ovale. Il n'est pas usé et son oxydation ne semble pas très importante : c'est pourquoi sa datation pose quelques problèmes. Il peut tout aussi bien être protohistorique, gallo-romain ou moderne quoique le fer paraisse très oxydé au même titre que des objets antiques qui ont séjourné dans la terre.. (voir dessin en annexe 5).
- Inv. 86 004. Cézy. Dans un terrain labouré situé au nord du C.D. 182, présence de nombreux silex en surface paraissant délimiter une bande longue de plusieurs dizaines de mètres, large de 2,5 m et orientée nord-est, sud-ouest, perpendiculairement au C.D. 182. Avec les silex, sont associés des débris modernes de type ardoise, pierre, fer et même une tuile à rebord d'époque romaine. Signalons aussi l'existence d'une terre fine noire entre la zone empierée et un fossé de même orientation limitant le terrain au nord-ouest.
Il est possible que 86 004 corresponde aux restes d'un chemin empieré ou, bien que ce ne soit pas dans les habitudes de la région, à un mur de clôture en pierre.
- Inv. 86 005. Cézy. Dans les labours, présence de cinq éclats de débitage en silex bleu foncé ou gris foncé et avec eux de cinq tessons de poteries dont quatre de type gallo-romain et un de type protohistorique ou préhistorique rayable à l'ongle.
Les silex sont particulièrement nombreux dans le terrain considéré : leur présence coïncide avec celle d'une terre assez lourde, argileuse.
Sur le plan de la découverte, les tessons de poteries ne sont pas significatifs car assez usés, signe que les labours n'en n'ont pas ramené davantage en surface. Quant aux éclats de silex, la découverte en a été faite sur une surface de l'ordre de 50 m par 40 m ce qui ne milite pas en faveur d'une concentration particulière. Leur présence doit cependant être prise en considération.
- Inv. 86 006. Cézy. Présence de vestiges divers en surface dont :
— un fragment de lame de fer sans intérêt.
— un fragment de douille de « Lebel » 1939-40.
— 9 tessons de poteries dont 6 assurément médiévaux (parmi eux, deux fragments de fond et d'anse).
— des débris de tuiles parfois très concentrés.
— des vestiges plus récents : débris de poterie de Puisaye, fragments de tuiles mécaniques...

Les vestiges médiévaux ont surtout été rencontrés à 20 m au nord-est de l'axe du C.D. 182 et à 17 m au sud-est de la rue du Péage.

Il semble qu'à cet endroit, l'existence d'un site médiéval soit possible.

Inv. 86 007. Cézy. Présence de 4 tessons antiques en surface dont trois retrouvés sur deux mètres de longueur. Parmi eux, un fragment de fond découpé à la ficelle.

Il est possible que ces tessons proviennent d'une fosse en cours d'arasement par les labours.

Inv. 86 008. Voie romaine. Cézy. Joigny. Chamvres. Béon.

Son emplacement est suggéré ici par le tracé du C.D. 182 sur le territoire de la commune de Cézy. Vers le sud-est, cette voie s'écarte du C.D. 182 puis reparait sous la forme du chemin dit des Romains qui sert de limite entre les communes de Joigny, de Paroy sur Tholon et de Chamvres.

La déviation de Joigny emprunte le tracé de l'antique chaussée sur un peu plus de deux kilomètres (commune de Cézy) puis la recoupe en biais sur le territoire de Chamvres et sur une longueur de 250 à 300 m.

Le caractère ancien de la chaussée a été confirmé lors de la déviation du C.D. 3 à Thèmes : à cette occasion, nous avions pu vérifier l'appartenance de cette voie à une haute époque (Haut Empire) et étudier en partie sa structure.

Inv. 86 009. Béon. Terre limoneuse assez fine, de teinte marron clair, dans laquelle on a découvert quelques éclats de débitage en silex associés à quelques grès épars. Avec ces éclats, un tesson de poterie de type protohistorique.

La présence d'un site à cet endroit, préhistorique de surcroît, semble une éventualité.

Inv. 86 010. Chamvres. Dans la terre limoneuse de même nature que précédemment, découverte d'un fragment de lame en silex. Des pierres éparses d'origine naturelle, principalement des silex, jonchent le sol à cet endroit.

Inv. 86 011. Béon. Proviennent de cet endroit deux tessons gallo-romains épars, un éclat de débitage et une lame en silex.

Il ne semble pas que ces vestiges correspondent à un site archéologique : ils sont trop dispersés et peu abondants. La terre d'où ils proviennent est limoneuse, de teinte marron-clair, et renferme de nombreuses pierres éparses et des fragments de tuiles quelconques.

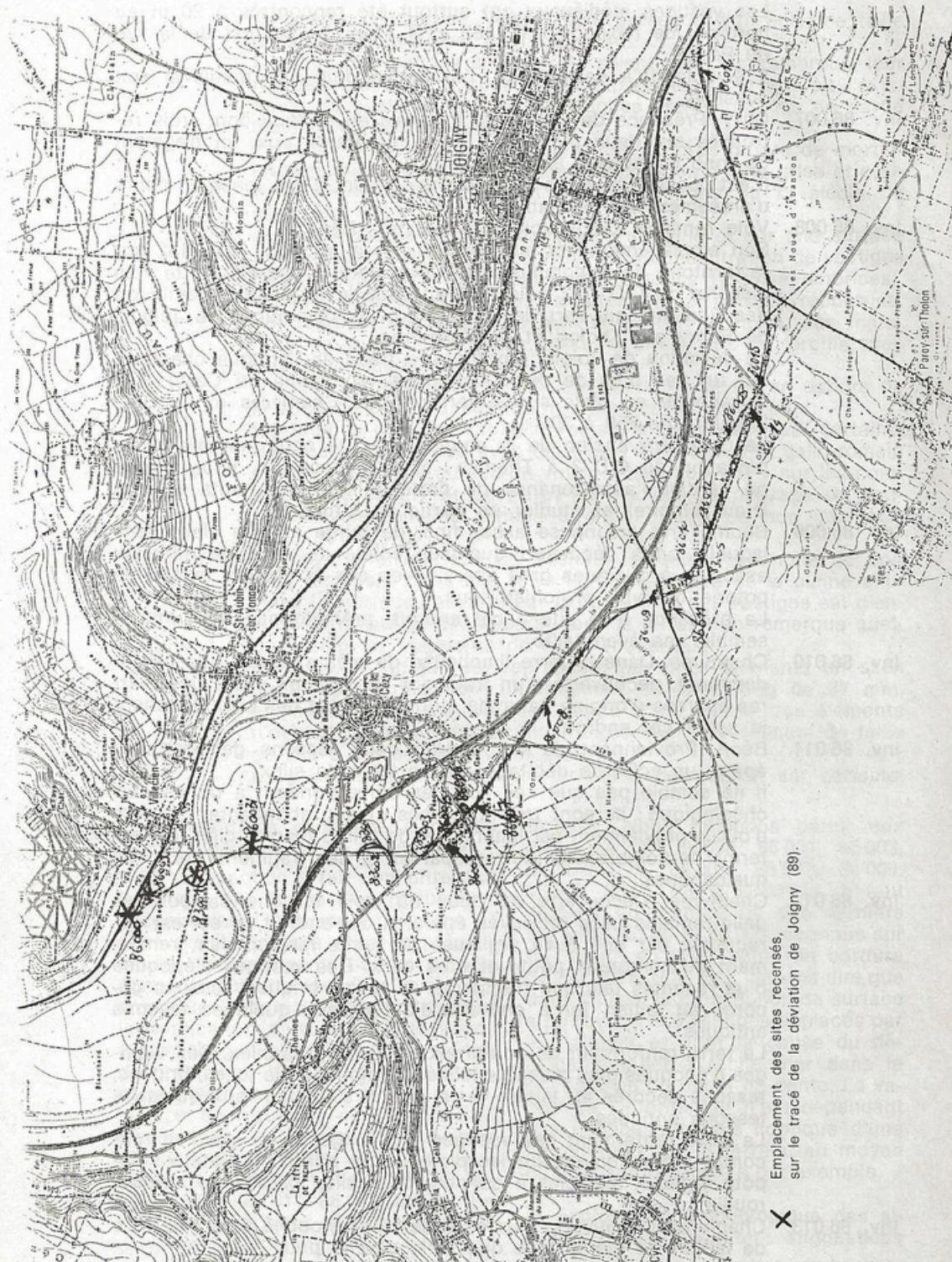
Inv. 86 012. Chamvres. Découverte de deux ou trois tessons de poteries gallo-romains usés retrouvés épars. A cet endroit, le sol est caractérisé par une terre argileuse de teinte marron-clair, renfermant de nombreux petits et gros silex. Des vestiges d'époques plus récentes tels que fragments de tuiles, briques, tessons décorés au laitier, fer à cheval s'ajoutent aux quelques tessons antiques.

La terre renfermant de nombreux petits et gros silex. Des vestiges d'époques plus récentes tels que fragments de tuiles, briques, tessons décorés au laitier, fer à cheval s'ajoutent aux quelques tessons antiques.

La terre renfermant ces vestiges fait songer à ce que l'on rencontre ordinairement sur les plateaux ou bords de plateaux : dépôts argileux associés à de nombreux silex cassés de couleur rouille.

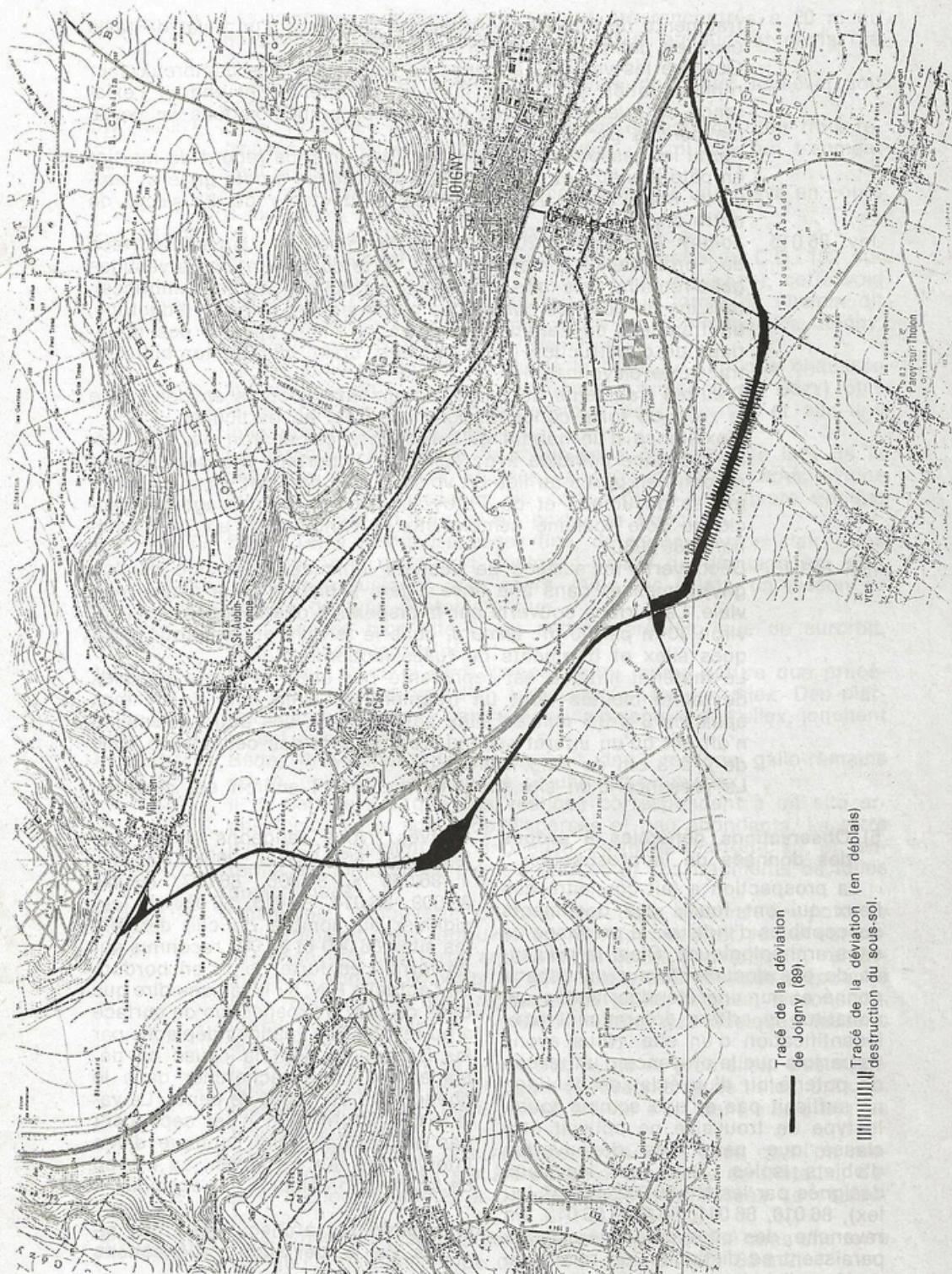
Inv. 86 013. Chamvres. Découverte d'un éclat de taille retouché dans une terre de labour de même type que celle décrite pour 86 012.

Inv. 86 014. Chamvres. Découverte en surface dans un terrain argileux de tessons de poteries gallo-romains épars associés à quelques



Emplacement des sites recensés, sur le tracé de la déviation de Joany (89).





— Trace de la déviation de Joigny (89). — Trace de la déviation (en débâts) destruction du sous-sol.

fragments de tégluae. Vers le sud, présence d'un éclat de taille en silex patiné blanc, bien conservé.

Quoique les vestiges antiques ne soient pas très nombreux, leur représentation suffit pour faire soupçonner à cet endroit l'existence de quelques fosses ou couches archéologiques en partie malmenées par les labours.

Parmi les tessons recueillis, signalons un gros rebord de mortier en pâte jaunâtre et deux tessons de poteries à pâte grise et couverte noire lissée rappelant des productions du I^{er} siècle de notre ère.

Inv. 86 015. Joigny. A moins de 20 m de la voie romaine et sur une surface de l'ordre de 1 000 mètres carrés, forte concentration de vestiges gallo-romains tels que fragments de tuiles (tégluae, imbrices), tessons de poteries communes obtenues par cuisson réductrice, un fragment de céramique sigillée de Haut Empire, des matériaux de construction (silex, calcaire, craie, bloc de torchis avec traces de clayonnage).

D'autres fragments de tuiles se rencontrent épars en dehors de la zone de forte concentration, vers l'est en particulier.

L'existence d'un habitat gallo-romain à cet endroit est certaine. Sa présence coïncide avec celle de l'important site gallo-romain reconnu en partie au lieu-dit voisin « Le Cheminot » sur les communes de Joigny et de Paroy-sur-Tholon. Le passage de l'ancienne voie romaine semble être à l'origine de son implantation. (86 008).

Inv. 86 016. Découverte en surface de déchets lithiques (commune de Joigny) ramassés dans une terre légère sableuse de la plaine alluviale. La surface couverte par la dispersion des vestiges est d'environ 10 m par 10 m : ailleurs, dans le terrain, on remarque quelques silex et fragments de tuiles modernes.

Le matériel lithique est représenté par onze éléments en silex de teinte bleutée dont un fragment de lame long de 37 mm, épais de 3 à 3,5 mm en silex patiné blanc. Les autres éléments n'offrent qu'un intérêt secondaire : ce sont des déchets de taille de 2 à 3 cm de long, voire plus.

La présence d'un site préhistorique à cet endroit est certaine.

5) Observations générales à propos des données de la prospection

La prospection a fait connaître des lieux qui ont fourni des documents susceptibles d'indiquer la présence de sites archéologiques. C'est la présence de ces documents sur un espace donné et sur une étendue limitée qui constitue le critère déterminant pour l'identification d'un site. Nous avons vu parfois que la présence d'un tesson de poterie ou d'un éclat de débitage ne suffisait pas et que somme toute, le type de trouvaille ne pouvait être classé que parmi les découvertes d'objets isolés. Tels sont les lieux désignés par les N°s 86 002, 86 003 (silex), 86 010, 86 011, 86 012, 86 013. En revanche, des sites plus intéressants paraissent se distinguer en raison du nombre d'objets recueillis et de la faible surface sur laquelle ils ont été

trouvés. Nous rangeons parmi eux les sites N°s 86 000, 86 001, 86 003, « 86 005 », 86 006, 86 007, 86 008, 86 009, 86 014, 86 015, 86 016. Il faut signaler au nombre de ces derniers les sites 86 000 et 86 001 reconnus sur un terrain en forte pente en bordure de l'actuelle R.N. 6 : il va sans dire que dans ce cas, la prospection de surface a pu révéler des vestiges déplacés par les labours et dont la cause du déplacement est à rechercher dans le phénomène du dépôt de pente. La valeur de l'information n'est cependant pas négligeable dans l'optique d'une intervention sur le terrain, au moyen de sondage préalables par exemple.

6) Exploitation archéologique des sites de la déviation : suggestions

En fonction des résultats de la prospection de surface et de l'étude ar-

chéologique préliminaire en général, plusieurs constatations s'imposent :

- tout d'abord, nous ne disposons que d'une partie des sites de la déviation.
- notre connaissance de ces sites reste incomplète.
- leur exploitation ne doit pas être systématique dans l'optique du travail archéologique de terrain de 1986 à 1988.
- des choix doivent être envisagés

en fonction des risques destructeurs liés aux travaux de terrassements.

Sur le premier et le deuxième point, des données complémentaires devront être apportées par la prospection aérienne, conduite dans la région par A. HEURTAUX, J.P. DELOR, J. LON-GATTE et autrefois par P. PARRU-ZOT. Il ne semble pas que jusqu'à présent, des clichés révélateurs aient été réalisés sur le tracé de la déviation. D'autre part, nous savons que la prospection aérienne de la Basse Vallée de l'Yonne n'a jamais permis jusqu'à présent que la reconnaissance de sites en négatif (enclos, fossés, trous) très souvent protohistoriques. Les sites historiques (gallo-romain, Haut Moyen Age, Moyen Age, Moderne) voire préhistoriques anciens ne sont pratiquement jamais décelés. Or, la déviation du C.D. 3 à Thèmes a montré en 1981-82 que ces sites ne sont pas rares : sur trois kilomètres de longueur, soit un peu moins du tiers de la déviation de Joigny, trois cimetières du Haut Moyen Age ont été localisés et avec eux deux habitats du Haut Moyen Age, un site gallo-romain, un habitat protohistorique et trois habitats préhistoriques. Toutes ces découvertes ont été faites à l'occasion des décapages de surface ou de travaux annexes (dépose et pose de canalisation).

Il n'y a pas de recette miracle pour déceler les sites inconnus si la recherche aérienne s'avère impuissante : seuls, sondages et décapages peuvent permettre d'en savoir plus. L'autopsie du sous-sol s'avère donc nécessaire.

En ce qui concerne certains sites décelés, des sondages doivent être réalisés afin de préciser leur état de

conservation, leur localisation exacte... Cette mesure pourrait s'appliquer aux sites pour lesquels nous disposons d'informations incomplètes, voire à la limite de la suffisance : 86 000, 86 001, 86 005, 86 009, 86 003, 86 004, 86 006, 86 007, 86 014.

En ce qui concerne les troisième et quatrième points de notre réflexion, il ne saurait être question de fouiller de façon systématique tous les sites archéologiques de la déviation, cela pour deux raisons :

1. Les sites sont d'intérêt inégal. On suppose dans ce cas le recours à des choix qui privilieront tel ou tel lieu grâce à des critères fondés notamment sur les époques représentées, l'état de conservation, la nature des vestiges, les moyens mis en œuvre...
2. Les travaux de terrassement précédant la construction de la déviation seront partiellement destructeurs et il faudra faire porter les efforts là où les destructions seront les plus fortes. Le profil en long de la déviation (annexe 4) montre en effet que la déviation sera construite en remblais du P.K.O. au P.K. 5,9 et du P.K. 7,2 au P.K. 1,356 et en déblais du P.K. 5,9 au P.K. 7,2. Autrement dit, des terrassements visant à la destruction du sous-sol seront entrepris sur 1 300 m de longueur et 50 m de largeur du P.K. 5,9 au P.K. 7,2. Ailleurs, il est seulement prévu un décapage de la terre végétale afin d'asseoir les remblais. Si toutefois, un changement survenait à propos des zones prévues en remblai, en particulier entre les P.K. 7,2 et 10,356 susceptibles d'être ré-exploitées en déblais en raison de l'instabilité possible du sous-sol (nappe phréatique, effets de tassement...), l'intervention archéologique serait dès lors à envisager après décapage préliminaire : selon les endroits, cette intervention prendrait la forme d'une surveillance, en d'autres, elle se traduirait par une fouille de sauvetage.

En se basant sur les données retenues par le projet de la D.D.E., les sites appelés à être détruits systé-

matiquement sont ceux que nous allons rencontrer dans la zone exploitée en déblais (86 008, 86 014, 86 015) et intéressent l'époque romaine (1), sans cependant préjuger de ce que le sous-sol recèle d'autre sur cette distance.

En raison de cet impératif qui couvre une surface de l'ordre de 6 hectares, un décapage préalable de toute cette surface doit être envisagé avant le début des fouilles et suffisamment tôt afin de repérer les sites qui ont échappé à la prospection, d'envisager de programmer leur étude et d'éviter leur découverte lors des travaux de terrassements de 1988-1989.

D'autres travaux de terrassements destructeurs du sous-sol archéologique concerneront les ouvrages d'art : ces travaux commenceront fin 1987. Les décapages préliminaires à leur emplacement s'imposent donc de la même façon que dans la zone de déblais mais il faut savoir que les plans d'implantation exacts des ouvrages d'art ne seront connus que deux ou trois mois avant le début des travaux de terrassement.

Il faut savoir également que sur tout son parcours, la R.N. 6 sera bordée de fossés plus ou moins destructeurs, parfois jusqu'à 50 cm sous le sol actuel et une largeur ne dépassant pas 1,5 m. Une surveillance archéologique sera obligatoirement nécessaire lors de leur creusement.

(1) Lors de la fouille, la localisation des sites 86008, 86014 et 86015 offrira vraisemblablement l'occasion de connaître les relations entre d'une part la voie romaine et d'autre part les vestiges d'habitats voisins (86014, 86015), perspective fort intéressante pour évaluer le rôle de la chaussée antique (86008) dans l'implantation humaine du lieu. La chaussée sera en outre étudiée en elle-même de façon à mettre en évidence ses traces d'occupation, de construction, d'abandon et pourquoi pas ses états préromains.

Il reste que, entre le moment des premières acquisitions prévu milieu 1987 et les premiers travaux de la déviation (1987-88 ouvrages d'art, 1988-89 terrassements) une marge de manœuvre doit être trouvée ainsi qu'un accord conclu d'une part entre la D.D.E. et d'autre part l'organisme habilité à réaliser les fouilles, en l'occurrence les D.R.A. de Bourgogne, pour que puissent être envisagées très tôt les décapages préliminaires là où le passage de la R.N. 6 sera destructeur. De nouvelles dispositions ont d'ores et déjà été adoptées en ce qui concerne le déroulement des travaux de la déviation : construction en deux tranches, la première de Villecien au C.D. 182 (1988) et la seconde du C.D. 182 au P.K. 10,356 (1989). Des possibilités de décapages préliminaires sur le tracé de la R.N. 6 au niveau des zones marécageuses pourraient alors être envisagées lors de la première tranche.

Enfin, si comme le dit la D.D.E. de l'Yonne à propos des zones de remblais, ces derniers seront édifiés après un décapage préliminaire limité à la terre végétale, on ne voit pas quel serait l'intérêt de fouiller à priori des vestiges non menacés de destruction. C'est me semble-t-il important pour pouvoir gérer plus efficacement ce qui sera véritablement appelé à disparaître (2).

Didier PERRUGOT
Responsable de l'Etude préliminaire.

(2) Le présent rapport a été établi à la demande de la D.R.A.C. de Bourgogne conformément à l'application des termes d'un protocole d'accord conclu entre d'une part le D.R.A.C. de Bourgogne, d'autre part la D.D.E. de l'Yonne.

Je remercie Monsieur CINOT J.C. de la D.D.E. pour l'accueil qu'il nous a réservé à Auxerre et pour les informations et documents qu'il nous a fournis afin de mener cette étude du mieux possible.

DEVIATION DE JOIGNY
Opération de sauvetage archéologique

	Financement demandé	
	sur crédits d'étude	sur crédits opération
1. Etude préalable et test des zones archéologiques		
1.2 Prospections et sondages terrain (1985)		
1.1.1 Vacances (1 mois)	7 000	
Fonctionnement et déplacements	3 000	
Petit matériel	1 000	
1.1.2 Vacances (2 mois)		14 000
Fonctionnement et déplacements		6 000
Petit matériel		2 000
1.2 Détection aérienne (1985 et 1986)		
1.2.1 Détection verticale avec émulsion IR		
étude des sols		3 000
Heures de vol (4 heures)		2 000
Emulsions et travaux photographiques		
1.2.2 Détection oblique basse altitude		6 000
Heures de vol (12 heures)		3 000
Emulsions et travaux photographiques		
1.3 Mise à disposition d'une pelle mécanique pour sondages ponctuels (environ 25 sondages d'une demi-heure chacun sur l'ensemble du tracé)		chiffrage D.D.E.
TOTAUX	11 000	36 000 (+ pelle mécanique)
2. Travaux de fouilles archéologiques programmés avant travaux (1986-1987)		
2.1 Chantiers de sauvetage archéologique et étude des vestiges		
2.1.1 Année 1986		
Vacances : 24 mois (pouvant se répartir sur 3 à 6 personnes)		168 000
Déplacements		10 000
Fonctionnement (nourriture, hébergement, frais, photos, petit matériel) ..		50 000



PERRUGOT Didier
12, rue Danton
MALAY le GRAND
89100 SENS

Objet : Etude préliminaire
des sites archéologiques
de la déviation de Joigny

Direction des Antiquités de
Bourgogne.
Monsieur J.P. THEVENOT
39, rue Vannerie
21000 DIJON

Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu de l'Etude Archéologique préliminaire des sites de la déviation de Joigny, étude que vous m'avez confiée conformément au protocole d'accord conclu entre vos services et la D.D.E. de l'Yonne.

Il me paraît important de vous dire que le calendrier des travaux de déviation de la R.N. 6 a été modifié : c'est ainsi que les acquisitions de terrains prévues initialement pour 1986 sont reportées au second semestre de 1987 et que les travaux de terrassements et de construction de la future chaussée seront réalisés en deux tranches (1987-1988 et 1989-1990). Tout ceci permettra de mener à bien les opérations de prospection aérienne prévues dans un second temps.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour la suite que vous comptez donner à cette entreprise.

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Didier PERRUGOT.

P.J. Dossier comprenant un rapport de 11 pages, 3 cartes et un plan général de la déviation au 1/5000 avec report des sites repérés.

**Etude préliminaire des sites
archéologiques
de la déviation de Joigny**

**Liste des pièces annexes
jointes au dossier**

Annexe 1. Tracé de la déviation de
de Joigny sur carte au 1/25 000.

Annexe 2. Localisation des zones pros-
pectées sur le tracé de la dévia-
tion.

Annexe 3. Plan général de la dévia-
tion de Joigny au 1/5 000 avec in-
dication précise des sites localisés.

Annexe 4. Modes de terrassements
mis en œuvre sur le tracé de la
déviation.

voir page 16

voir page 17

Les tribulations du Collège de Joigny

par M. Boissy

L'Histoire de l'Enseignement à Joigny est difficile à écrire car les archives qui nous sont parvenues sont très lacunaires ou dispersées.

Il s'agit ici de la localisation des bâtiments qui ont abrité les diverses institutions d'éducation depuis le XVII^e siècle jusqu'à maintenant.

Il y a encore dans les greniers joiviniens de nombreux livres de classes et cahiers hérités des anciens élèves du Collège ou de l'E.P.S. Des photographies plus récentes montrent l'atelier automobile de la Rue St-Jacques auquel de nombreux artisans et ouvriers doivent leur formation de base sous la houlette de maîtres éprouvés.

P. L.

Il est possible que, dès le XII^e siècle, une école médiévale ait été implantée à Joigny : des archives de l'Archevêché de Sens stipulent, qu'en 1170, GEOFFROY, préchante du diocèse, avait droit de regard sur les écoles des villes de sa juridiction, dont Joigny. Dans les Annales de l'Yonne de 1875, Max QUANTIN (1) dit qu'une école existait à Joigny en 1414 ; Sieur GIRARD en était recteur. Actuellement, aucune archive ne permet de situer l'emplacement de cet établissement.

Ce n'est qu'à l'aube du XVI^e siècle que peut être localisé à St André ce qui paraît être le Premier Collège. L'Historien Joivien Louis DAVIER dans « Histoire de la ville et du Comté de Joigny » précise qu' « en 1500, les habitants acquièrent de Laurent GRASSIN un bastiment qu'ils possèdent encore aujourd'hui (1723), assis en cette ville Rue Jacques d'Auxerre et Bourg le Vicomte consistant en 2 corps de logis, et leurs dépendances, qui sert à y tenir les petites écoles et y loger un régent pour y enseigner les éléments de la langue latine ».

Ces deux bâtiments existent encore, situés de façon certaine 2 et 4 rue Jacques d'Auxerre près de la rue des Juifs. La disposition des pièces et des dépendances reste sensiblement identique à celle du XVIII^e s. (2).

Pendant plus de 250 ans (1500 - 1759) des jeunes joiviniens en majorité de familles aisées, se succédèrent dans ce 1^{er} Collège où Régent et parfois Sous-Régent dispensaient en latin, un enseignement rudimentaire, enseignement probablement médiocre puisque le testament de DAVIER (9 Mai 1746) indique : « L'éducation de la jeunesse (est) trop négligée dans le Collège établi en cette ville, ... j'ai résolu de contribuer en ce qui dépend de moi à procurer aux enfants une meilleure éducation que par le passé et à les faire instruire ». Pour cela il légua à la ville de Joigny la presque totalité de ses biens et de sa fortune, dont le revenu devait décem-

(1) Archiviste départemental du XIX^e S.

(2) L'implantation exacte et la description de ce Collège de Saint-André furent connues vers 1960 grâce à des recherches faites dans les archives municipales par M. SIR-JACQUES. C'est l'acte de vente de ces bâtiments daté de 1760 et paraphé par le Maire, vendeur au nom de la Communauté des habitants et signé des acheteurs : Nicolas Mercier et J.B. Bardiot qui apporta ces précisions.

Copie des articles 2 et 3 de cet acte de 1760 en mains, Madeleine BOISSY Secrétaire de l'A.C.E.J., a pu, il y a une dizaine d'années, en compagnie d'un des propriétaires actuels, visiter certaines parties des locaux qui correspondent encore assez fidèlement à ceux décrits dans le procès-verbal d'adjudication du 1^{er} Septembre 1760.

ment rémunérer au minimum 2 régents comme l'exigeait l'ordonnance royale de 1669 souvent inappliquée et il souhaita que sa demeure personnelle 12 Rue St Jacques devint le Collège après sa mort.

Le 25 janvier 1759, l'Assemblée tenue en l'Hôtel de Ville et présidée par le Maire Edme BADENIER abandonne tout projet de réparation du Collège de St André « vétuste, incendié et dont la couverture est en ruines, les murs en danger, les planchers menaçant de s'effondrer et où il y a risque à y recevoir la Jeunesse ».

Les édiles de l'époque décident à l'unanimité, le transfert du Collège St André dans l'immeuble légué par DAVIER (3).

L'installation eut lieu fai 1759.

Dès lors, le Collège devint Collège DAVIER, prit de l'importance sous la surveillance d'administrateurs-nés : l'Archevêque de Sens, le Comte de Joigny, l'Intendant de la Généralité de Paris, et des représentants de la municipalité. Deux Régents puis plus tard un 3^e nommés par l'Archevêché assuraient l'enseignement. En 1771, arriva le Principal Jean-Baptiste SAULNIER qui, pendant 21 ans, dirigea ce Collège qui « atteignit alors l'apogée de sa renommée ». Ces Régents enseignaient dans les classes « des premiers principes » (7^e et 6^e) et « classes de grammaire » (5^e, 4^e, 3^e) tandis que Jean-Baptiste SAULNIER professait dans les classes de rhétorique (2^e et 1^e) qui n'existaient pas auparavant et qu'il avait créées.

Pendant la Révolution, le Collège, tenu par des ecclésiastiques, fut totalement désorganisé par la fuite du Principal SAULNIER et du 1^{er} Régent Louis BARAT, jureurs qui se rétractèrent en 1792. Les élèves désertèrent le pensionnat ; ne restèrent que quelques externes.

Il fallut plusieurs décennies pour que le Collège retrouvât une certaine importance et vers 1845, il se révéla être trop à l'étroit au 12 Rue Saint Jacques.

Or en juillet 1848, les derniers malades de l'Hôpital St Antoine (4) situé Rue St Jacques, à quelques centaines de mètres à l'Ouest du Collège DAVIER étaient transférés, sur décision

municipale, dans l'Hôpital rénové du faubourg du Pont. L'Hôpital St ANTOINE devenait libre et les bâtiments en étaient vastes. La Municipalité jugea bon d'y accueillir les Collégiens et leurs Professeurs.

L'installation du Collège au 24 de la Rue St Jacques nécessitant des travaux d'adaptation contraignit à l'occupation provisoire d'une maison attenante à l'hospice où une salle fut transformée en dortoir de 18 lits ! Malgré ces conditions peu confortables, le Collège de Joigny prit partiellement possession des locaux de l'ancien hospice ; maîtres et élèves, en octobre 1848, franchirent l'imposante porte Renaissance, plus tard détruite et dont aucun dessin ne perpétue le souvenir. Seule une photographie de la rue St Jacques, classée dans les archives de l'A.C.E.J. et datée de 1860 environ, permet d'apercevoir imparfaitement la massive entrée de l'ancien hospice.

Rentrée 1848 ! Le Collège Municipal s'implantait, pour presque 120 ans, dans cet ancien établissement hospitalier dont quelques parties datent encore du XVI^e s.

Au XIX^e siècle, l'aménagement puis l'entretien de cet édifice municipal étaient une charge écrasante pour la ville de Joigny. Seules les rétributions demandées aux élèves et les sommes versées par la municipalité constituaient les ressources de l'établissement qui devaient servir à ré-

(3) DAVIER déceda le 16 Août 1746 ; ses héritiers naturels contestèrent son testament. Plusieurs jugements donnèrent raison à la ville de Joigny qui entra en possession du legs DAVIER le 18 Septembre 1752. La très importante et très riche bibliothèque de l'Avocat-historien faisait partie du legs et fut le point de départ de la Bibliothèque Municipale de Joigny.

(4) L'HÔTEL-DIEU ST ANTOINE fut fondé au XII^e S. pour recevoir les victimes d'épidémies. En partie détruit par l'incendie de 1530 il fut restauré et reconstruit dans le style Renaissance du milieu du XVI^e S. sur ordre de Jean FERRAND, grand archidiacre de Sens qui fit également édifier la Chapelle funéraire des FERRAND.

(5) RAGOBERT (1839-1890) : Juge au Tribunal de la Seine. Bienfaiteur de la ville de Joigny, du Collège et de l'hôpital auxquels il léguera des sommes très élevées.

munérer tout le personnel du Collège et faire face à certains frais d'entretien.

Ainsi en 1860, le bureau de l'administration du Collège n'arrive pas à équilibrer ses comptes annuels et envoie le revenu financier ci-dessous à la Municipalité pour examen par le Conseil Municipal lors de sa séance du 12 Mai 1860.

Voici ce qu'était le Collège en ce milieu du XIX^e siècle :

* Cet établissement ne comprenait que des classes primaires et des classes de grammaire (8^e à la 4^e). Pour poursuivre leur études les jeunes garçons de Joigny et de la région devaient aler, par exemple, à Auxerre ou à Sens pour les classes de lettres (3^e et au dessus).

* Les effectifs étaient fort réduits : 38 élèves se répartissaient dans les classes de la 8^e à la 4^e, cependant, fort renommées et regroupant des élèves de la ville ainsi que du Jovien et de régions plus éloignées. Alors les Principaux cherchèrent à accroître ces effectifs. Pour cela l'un d'eux ouvrit une classe de « Français » qui en 1866 comptait 34 élèves et était l'amorce d'un enseignement moderne. En 1867 sous le ministère de Victor Duruy cette classe devint officielle et s'appela classe « d'enseignement spécial ».

* Les crédits affectés au Collège étaient accordés par la Municipalité avec une extrême parcimonie et chaque demande du Principal se heurtait le plus souvent à un refus catégorique du Maire. On comprend alors que les installations et le matériel dont disposaient nos collégiens étaient vétustes et réduits à peine à l'essentiel.

Ainsi en 1875, il n'existe pas pour l'enseignement de la géographie qu'une unique carte murale servant aux élèves de toutes les classes.

Quant à ce qu'était le confort, mieux vaut ne pas trop rêver ! Une seule lampe éclairait chaque salle ; une simple petite fontaine à laver les mains était à la disposition des internes pour leur toilette. Et pourtant, en 1857, d'après le règlement intérieur de l'établissement, les pensionnaires étaient tenus de prendre un bain de pieds

tous... les mois et un grand bain chaque... trimestre ! On peut penser qu'il existait une baignoire dans un lieu réservé aux « grandes toilettes », à moins que l'on incite les pensionnaires à se livrer à des soins de propreté approfondis... quand ils regagnaient... la maison familiale !

En 1903, la fréquence des ablutions a plus que doublé. Il est vrai que le legs Ragobert (5) venait de permettre en 1894 et 1899 de rénover le Collège, de supprimer les murs d'entrée et le porche massif qui cachaient les bâtiments, de reconstruire et moderniser les locaux, donnant à l'ensemble la physionomie que nous lui connaissons encore aujourd'hui avec son élégante grille d'entrée et son beau bâtiment dominant la cour d'honneur.

Les municipalités successives continuaient les travails apportant plus de confort, (infirmerie, salles mieux éclairées, douches, chauffage central, etc...).

La première moitié de notre siècle vit grandir la renommée du Collège grâce à l'influence des Principaux qui s'employèrent à diversifier l'enseignement dispensé. Ainsi en 1918 se créa une Ecole Primaire Supérieure de garçons préparant aux Brevets élémentaire et supérieur, à l'Ecole Normale et aux concours administratifs. Puis ce fut le tour d'un section préparatoire aux Arts et Métiers. Dès 1922 fonctionna une école d'agriculture qui, sur 2 hivers, de novembre à mars, formait à leur futur métier, les jeunes gens de 15 ans.

A partir de 1925 deux premières jeunes filles furent admises dans les classes de garçons : ce furent Odette SARDI et Françoise ROBERT. D'autres suivirent et dès lors la mixité fut acceptée en section classique.

A la fin de la 2^e guerre mondiale, grâce au Principal Monsieur André SACHOT, l'enseignement technique apparut avec, en 1946, l'ouverture de la section automobile, puis suivit celle des sections « mécanique générale » et « commerciale » en 1960. Enfin en 1963 toutes ces branches d'enseignement spécialisé prirent le nom de Collège d'enseignement technique qui cohabita avec notre Collège classique.

Jusqu'en 1950, recevoir les élèves ne posa pas de problèmes de locaux car, longtemps, les effectifs assez réduits restèrent stables ou progressèrent très lentement. Voici quelques chiffres qui surprendront grandement nos collégiens et lycéens actuels et peut-être vous mêmes, chers lecteurs :

1857	45 élèves
1861	38 élèves dont 22 internes
1926	77 élèves
1935	201 élèves
1945	265 élèves
1955	389 élèves
1958	632 élèves



Le très vieux COLLEGE de ST ANDRE

Nous savons qu'il fut vendu, en 2 lots, à des particuliers, le 1^{er} septembre 1760 et que, depuis, les propriétaires successifs ont occupé ou loué les 2 parties des bâtiments et dépendances sans en modifier les plans.

RECETTES		DEPENSES
10 élèves externes enseig. se- cond. à 20 F	200	Traitem. Principal 1 800
16 élèves internes enseig. se- cond. à 50 F	800	Traitem. aumônier 100
12 élèves enseign. primaire à 20 F	240	Traitem. Prof. 4 ^e et 5 ^e 1 400
Reliquat année 1859	180	Traitem. Prof. 6 ^e et 7 ^e 1 200
	1 420	Traitem. Prof. 8 ^e 500
Excédent des dépenses	4 950	Traitem. maître d'études 500
	6 370	Traitem. maître de dessin 100
		Gage du portier 200
		Distribution des Prix 200
		Entr. mobilier et divers 370
		6 370

Dans une lettre d'accompagnement le Conseil d'Administration sollicite de la ville l'allocation d'une somme égale au déficit de cette année 1860. Ne croyez surtout pas que ce déplorable état de trésorerie provenait d'une mauvaise gestion ou de traitements trop élevés que s'attribuaient principal et professeurs mais le nombre réduit d'élèves expliquait la modicité des recettes encaissées et le déficit inévitable.



Le COLLEGE DAVIER

Après le départ des Collégiens en 1848 il devint :

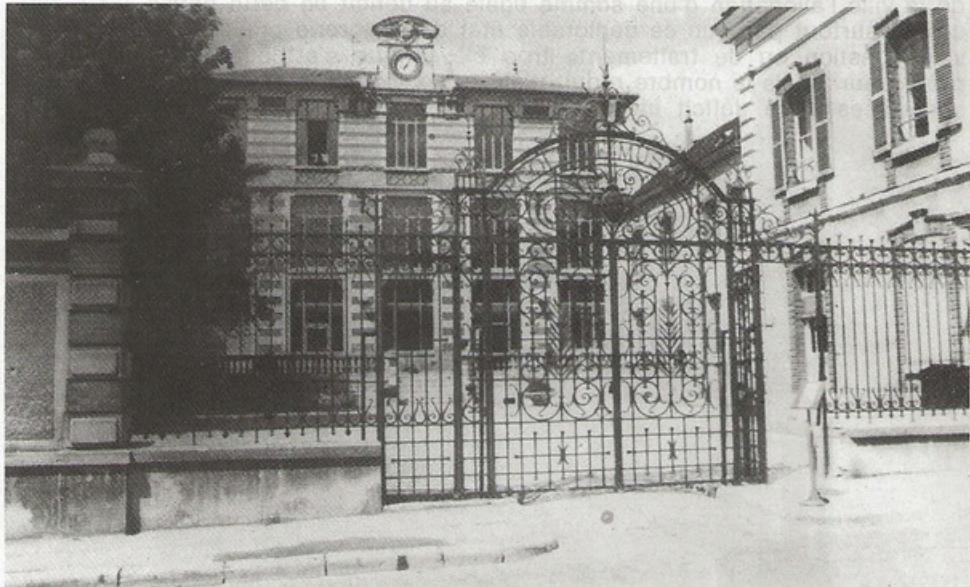
- * Ecole primaire de garçons sous la direction des Frères de la Doctrine Chrétienne.
- * Ecole primaire de garçons laïcisée avant 1886 par le Maire Henri BONNEROT, (1838-1886). L'enseignement qui conduisait jusqu'au certificat d'Etudes Primaires y fut donné jusqu'en juillet 1934 car en octobre de la même année tous les garçons de la Commune fréquenteront « La Maison des Enfants »

(Groupe Garnier actuel), situé Quartier Rive Gauche et construite grâce à Albert GARNIER, Maire et Conseiller Général de l'époque.

- * Libre, la propriété Davier hébergea temporairement une classe détachée de l'Ecole des Filles de St André dont les effectifs se trouvaient en augmentation.
- * Puis l'ensemble des bâtiments fut acquis par le Conseil d'Administration de la Caisse d'Epargne qui y installa les « Bains-Douches de la Caisse d'Epargne ». Enfin, plus de

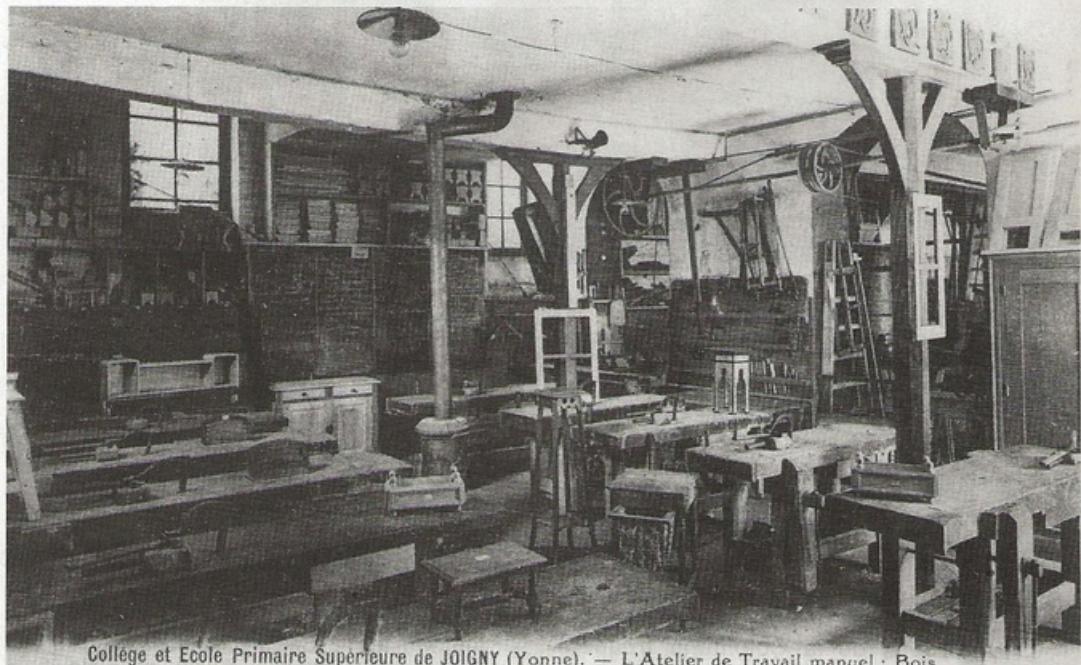
confort étant apparu dans la plupart des foyers joviniens, l'établissement de Bains ne fit plus recette

et la Caisse d'Epargne transforma les locaux en appartements réservés de nos jours à ses employés.



Le COLLEGE du 24 RUE ST JACQUES

Libre depuis 1988 les bâtiments de la façade Sud construits entre 1894 et 1903, ainsi que les logements de fonction attenants viennent d'être rénovés et transformés intérieurement pour accueillir l'Ecole Municipale de MUSIQUE, restant ainsi un lieu d'éducation et d'enseignement. Quant aux constructions encadrant la cour intérieure, leur future affectation n'est pas encore définie et les avis et vœux des Joviniens divergent ; mais la Municipalité tranchera.



Collège et Ecole Primaire Supérieure de JOIGNY (Yonne). — L'Atelier de Travail manuel : Bois.



Le CHATEAU (Ancienne E.P.S. puis Collège moderne de Jeunes Filles)

Abandonné par les élèves en 1966, le Château des Gondi, en mauvais état, vit certainement de ses salles attribuées à des Associations Joviniennes tandis que l'ex-grand dortoir du 1^{er} étage est depuis plus de 20 ans réservé à des expositions artistiques qui se succèdent tout au long de l'année.

Mais l'effondrement récent du Pavillon Sud-Est et de certaines parties attenantes exige une longue, importante et coûteuse restauration de ce bel édifice ; celle-ci se poursuit actuellement sous la conduite de Bernard CO-LETTE, architecte en chef des Monuments Historiques.

Le souhait de beaucoup de Joviniens est que, les travaux terminés, le CHATEAU des GONDI devienne « LE MUSEE » où pourraient être regroupés les collections artistiques, les documents historiques, les curiosités possédées par la ville qui, momentanément, ne sont point accessibles aux habitants de Joigny et aux touristes visitant notre petite Cité.

En 1958 l'accroissement brusque du nombre d'élèves est dû bien sûr à la diversification de l'enseignement, à l'accroissement de la population mais surtout à la fusion des 2 Collèges joigniens : le Collège classique et moderne de garçons et le Collège moderne de jeunes filles (ancienne EPS dite la SUP implantée au Château des GONDI depuis sa création avant 1886 par Henri BONNEROT, Député-Maire de Joigny).

Ainsi, à partir de 1958, les deux établissements n'en formèrent administrativement plus qu'un dirigé par Monsieur RACINE qui se vit alors contraint à des allées et venues incessantes entre la Rue St Jacques et le Château où se répartissaient en 1964, 40 classes fréquentées par près de 1 100 élèves. Regrouper tous ces garçons et filles dans un même établissement devenait urgent.

On renonça au projet de surélever le Collège de la Rue St Jacques et fut envisagée la construction d'un nouvel établissement mixte où serait donné un enseignement classique, moderne et technique, et cela aussi rapidement que possible.

La persévérance de Monsieur RACINE qui s'acharna à convaincre l'Administration et la Municipalité de la nécessité de cette entreprise pesa d'un grand poids et l'idée devint Réalité.

Discussion opiniâtre, examens de projets truffés de difficultés de tous ordres, problèmes financiers à contourner et à solutionner, rien ne rebuta la Municipalité joignienne décidée à aboutir et, en 1964, sous l'œil vigilant de Monsieur RACINE, commença, en bordure de la route de Looze, à l'est de la vieille ville, la construction de vastes bâtiments conçus par l'architecte d'origine joignien André Marmillot.

Dès 1966, les locaux furent prêts et reçurent les élèves du vieux « bâthut » et du Château. En même temps les trois classes primaires annexées au Collège furent supprimées. Les classes de seconde à la terminale formèrent le lycée polyvalent et celles de la 6^e à la 3^e composèrent le Collège. Monsieur RACINE, nommé Proviseur, dirigea ces deux établissements réunis sous les mêmes toits ;

ils regroupèrent bientôt plus de 2 000 élèves. Très vite l'édifice s'avéra trop petit pour les effectifs grandissants et à nouveau des classes du collège se réinstallèrent... au 24 rue St Jacques tandis que des bâtiments préfabriqués furent implantés dans les cours du lycée ! Les va et vient recommencèrent donc !

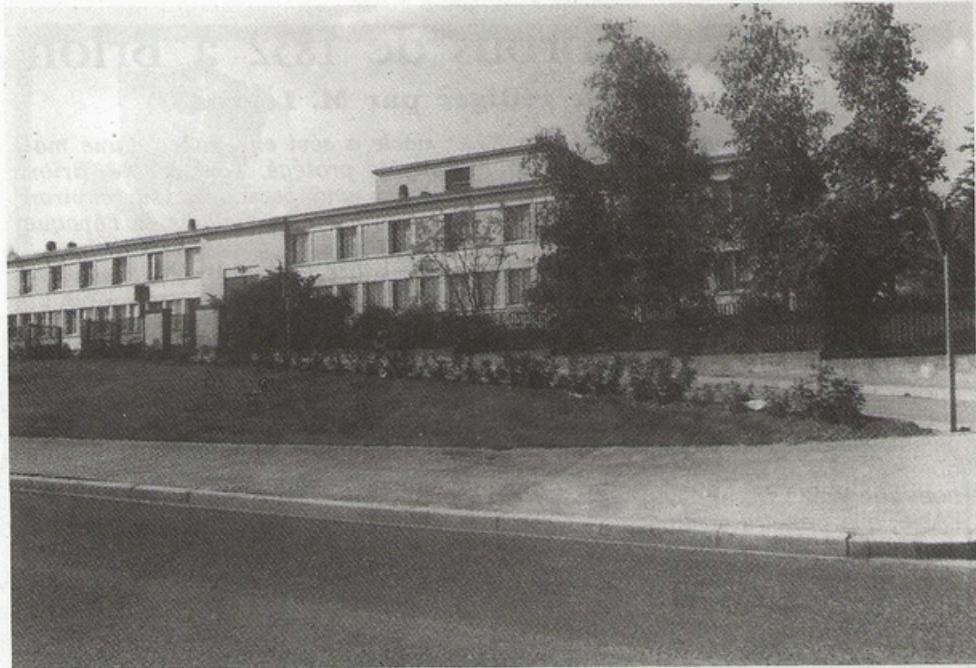
Collège et Lycée venaient administrativement d'être séparés tout en restant dans les mêmes locaux. Deux chefs d'établissements : Proviseur et Principal durent travailler côté à côté, devant faire preuve de compréhension et de bonne volonté. La construction d'un collège était indispensable et urgente. Le projet, comme celui de l'édification du Lycée, mûrit lentement et posa bien des problèmes.

Enfin à Pâques 1988 les locaux furent prêts ; le collège Marie-Noël, boulevard de la Madeleine, offrait à plus de 800 jeunes son accueillant ensemble de pavillons d'un style très différent de celui du Lycée. Sous le regard satisfait du Principal de l'époque, Monsieur Sécheresse, personnel administratif, professeurs et élèves de la 6^e à la 3^e prenaient possession des lieux, libérant ainsi l'annexe rue St Jacques et le Lycée. Celui-ci pouvait désormais réserver ses installations aux garçons et filles de seconde, première, terminale, du LEP (sections automobiles et commerciales) et depuis 3 ans à ceux de BTS automobiles tous groupés sous l'efficace direction du Proviseur Monsieur Thieu.

Et voici comment, depuis presque 5 siècles, notre Collège Joignien a changé de lieux, d'appellations, regroupant progressivement de tels effectifs que ceux-ci provoquèrent son éclatement.

Documents consultés :

- Archives de la Mairie (registres des délibérations du C.M. de Joigny des XIX^e et XX^e S.).
- Archives de la Bibliothèque de Joigny : (liasse 39 et liasse « Collège »).
- Histoire de la ville et du Comté de Joigny par Davier. DAVIER.
- Notice sur Edme-Louis Davier par S. Jossier.
- Bulletins Municipaux n° 6 et n° 7 (1964).
- Echo de Joigny n° 28-29.



Le Choléra Morbus de 1832 à Brion

Note historique rédigée par M. Legros (1)

La dernière grande épidémie du XIX^e siècle a sévi en France d'une manière aléatoire. Il semble bien que Joigny ait été protégé. Tout à côté, Brion a vu succomber, souvent en quelques heures, dix-neuf personnes (sur environ 350 habitants). Il faudrait s'interroger sur l'origine de la maladie. A l'époque on pensait que les mares et les fosses à fumier y étaient pour quelque chose... Mais les habitants de la Fourchotte qui n'avaient rien fait n'ont pas été atteints.

L'année mil huit cent trente deux sera mémorable par l'introduction du choléra-morbus en France.

Cette maladie épouvantable qui prit naissance dans l'Inde, il y a environ dix-sept ans, n'était pas connue de nos ancêtres. Après avoir parcouru l'Asie, elle pénétra en Russie au mois de septembre 1830 où elle exerça ses ravages pendant un assez long temps. Elle dévasta ensuite en 1831 la Pologne, la Hongrie, l'Allemagne, la Prusse, passa les mers et fondit sur une partie de l'Angleterre. La France la voyant outre-mer, avait quelque espoir d'en être préservée, lorsque tout à coup, elle parut le 26 mars à Paris et y apporta la désolation et la mort. Vers le 9 et le 10 avril, il mourait dans cette capitale, jusques à quatorze cents individus par jour.

Joigny fut atteint par cette cruelle épidémie le 10 avril ; elle y séjourna près de cinq mois, sans néanmoins qu'elle y ait exercé d'aussi funestes ravages que dans d'autres communes de l'arrondissement.

Elle se manifesta à Brion le 7 septembre ; Dix-neuf personnes succombèrent à ce cruel fléau dans l'espace de moins de deux mois.

Sa première fut Marie Jeanne Blanchard femme Leseur ; Elle mourut le 15 septembre. Vinot succomba au bout de 19 heures de maladie ; la femme Robinot au bout de 18 ; Rousseau au bout de 24. La maladie se prolongea un peu de plus chez la femme Gibier ; elle ne succomba qu'après 37 heures de cruelles souffrances. La file Serré au bout de 27 ; chez Eulalie Hereau la maladie ne dura que neuf heures ; douze chez la femme Renaut. Dominique Bourgeois atteint en même temps que sa femme pérît au bout de 29 heures, sa femme au bout de 77 et leur petite fille au bout d'un jour ; madame Brillault au bout de trente

heures. Six heures de maladie suffirent pour donner la mort à la V^e Edme Safray, treize à la femme de Henri Hereau. Vincent Rativeau et la femme Queudot moururent après 48 heures de maladie, Rebourg au bout de 24 et la V^e Gendot au bout de 13. La femme Arnout qui est la dernière victime resta trois jours malade.

La diarrhée, les vomissements et les crampes étant le plus ordinairement les signes et les souffrances de la maladie. La voix du malade devenait roque, les yeux étaient renfoncés dans leurs orbites ; les progrès de la maladie étaient si rapides et les souffrances si violentes qu'au bout de deux ou trois heures les traits du visage étaient tirés au point de rendre le malade méconnaissable ; quelques fois avant la mort et presque toujours après, la figure et les parties du corps devenaient bleues.

Les médecins n'ont pu reconnaître quelle était la cause qui déterminait cette maladie. Ils recommandaient la propreté et la sobriété ; et les personnes malpropres et intempérantes, n'y étaient pas plus sujettes que les autres. On ordonna de combler les mares et les fosses à fumier pour éloigner les causes de l'insalubrité de l'air ; et les habitants de la Fourchotte dont les demeures sont entourées de mares et qui n'ont pas exécutés ces ordres, n'ont pas eu le choléra. Espérons cependant que cette maladie par malheur s'acclimatait en France, la médecine y trouvera un préservatif comme elle en a trouvé un pour la petit vérole, il y a trente ans.

Brion ce 30 décembre 1832.

Le Maire en fonction
(signé) Legros.

(1) La copie de ce document nous a été remise par M. Roger Gallion, à qui nous adressons nos remerciements.

PULLS TRICOTES MAIN

Lady Laine

VOUS AVEZ DU TALENT

47 bis, avenue Gambetta, 89300 JOIGNY - Tél. 86 62 21 21

LAINE



DOUTON
D'OR

Anny BLATT
Conseils et
leçons de tricot
pour les
débutantes

Sommaire du n° 48

Page 3 — La Vigie du Verger-Martin par G. Macaisne.

Page 11 — L'étude archéologique préliminaire de la déviation de Joigny
par D. Perrugot.

Page 23 — Les tribulations du Collège de Joigny par M. Boissy.

Page 32 — Le Choléra à Brion en 1832.